

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 9

Artikel: Lausanne, le 2 mars 1872
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

AVIS

Les personnes qui désireraient s'abonner au CONTEUR VAUDOIS pour neuf mois, à partir du 1^{er} avril, recevront ce journal gratuitement jusqu'à cette époque.

Lausanne, le 2 mars 1872.

Nous recevons une longue communication au sujet du mouvement révisionniste actuel; mais, vu le peu d'espace dont nous pouvons disposer, la plus grande partie de ce travail doit être éliminée. Nous nous bornerons à en extraire quelques lignes qui nous paraissent intéressantes dans plusieurs détails. Après s'être attaché à prouver que les réformes peuvent se faire sans secousses violentes, sans bouleverser les constitutions, mais par la bonne entente des Etats qui composent la Confédération, notre correspondant nous rappelle ainsi ce qu'était la Suisse après 1815 :

« Nos législations, dit-il, avaient entr'elles une telle diversité que les relations entre confédérés étaient presque impossibles, tant on rencontrait d'entraves en passant d'un canton à l'autre. A l'entrée de Genève et de Berne on arrêtait la poste pour demander aux voyageurs, même Suisses, leurs passeports. Depuis 1820 à 1825, Dieu sait ce que nous eûmes à souffrir avec la monnaie. Vaud refusait celle de Berne, qui le lui rendait bien; à chaque instant la monnaie de tel ou tel canton était interdite. On ne fixait point de terme, on ne créait aucun bureau où l'on put changer les pièces défigurées; il fallait les garder sans mot dire, comme aujourd'hui les francs du pape. »

Nous avons même été à ce point qu'en 1839, si bien nous en souvient, les Fribourgeois ayant interdit à nos postes le parcours sur leur territoire, nos messageries et nos diligences durent passer par Neuchâtel pour la course de Berne. Et dire que tout cela était encore bien peu de chose à côté du joug dur et humiliant que les bourgeois de Zurich et de Bâle imposaient aux communes rurales de ces cantons, à côté de la manière dont Messieurs de Schwytz traitaient leurs concitoyens des Marches.

Voilà d'où nous venons. Mais dans tout état de choses il y a des moyens de transition qui agissent efficacement et souvent en silence. Plus tard, des associations fraternelles, de patriotiques institutions donnèrent un heureux élan à notre vie nationale et

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

rompirent chez nous bien des barrières. La Société helvétique de musique donna ses concerts; la Société helvétique des sciences naturelles eut ses réunions, où l'esprit le plus amical régnait, et il n'était pas rare qu'en gage d'amitié on reçut dans les sections cantonales les membres de la Société suisse.

La Société des carabiniers contribua d'autant plus à établir des relations intercantionales qu'elle était plus populaire et que dans ses banquets on y traitait des sujets politiques.

La société de Zofingue crée aussi de puissants liens entre les futurs hommes d'Etat de la Suisse.

En dehors de ces efforts particuliers, là où la Diète se montrait impuissante, apparaissait le concordat. Ainsi en 1825, les cantons de Vaud, de Fribourg, de Berne, d'Argovie et de Bâle s'unirent pour frapper une monnaie de même titre; les kreutzer, les demi-batz, les batz et les pièces de cinq batz portaient, d'un côté, la croix fédérale et de l'autre l'écusson du canton qui les avait frappés.

Ce premier concordat en amena un second entre Vaud, Berne, Argovie et Zurich accordant les droits électoraux aux citoyens de l'un de ces cantons, domiciliés dans l'un des cantons concordataires.

En 1840, Zurich et Vaud réglaient entr'eux la marche à suivre pour les mariages entre leurs ressortissants.

Ces progrès étaient d'autant plus précieux qu'ils laissaient le libre arbitre et la souveraineté cantonale intactes. L'homme, être responsable, veut agir librement, spontanément. Un concordat peut se résilier; une constitution fédérale ne se change que par une révolution, ou une secousse qui laisse des traces funestes et longues à effacer.

Après 1830, Monnard et Rossi furent chargés par la Diète de faire un projet de constitution pour la Suisse. Ils échouèrent. Blumer, de Glaris, de concert avec des St-Gallois, fit un autre projet qui fut publié, comme œuvre particulière. Ce qui distingue l'œuvre de Blumer, dont grande partie a passé dans la constitution fédérale de 1848, et dont la tendance se retrouve toute entière dans celle de 1872, c'est qu'aux élans de fraternité suisse, il substitue l'unitarisme; il montre ce que les cantons, individuellement, ont gagné à la corréction du Rhin, à celle du Rhône, à celle des eaux du Jura, subventionnées et dirigées par la Confédération. Il oublie que le même résultat eût pu s'obtenir ou aurait dû pouvoir s'obtenir sans changer

la constitution fédérale; il oublie les intrigues et les intérêts de meneurs ambitieux cachés sous le masque du bien public.

Quoi qu'il en soit, nous doutons que l'amour forcé, imposé à l'avenir, ait les charmes de l'ancienne amitié, volontaire et spontanée, qui nous unissait autrefois. »

—————
A mon ami L. Ruchonnet à Berne.
—————

Les animaux malades de pléthore.

Un mal dont je frémis d'horreur,
Mal qu'au sein même du bonheur
L'abondance inventa pour désoler la terre,
Capable d'enfanter mainte révision,
La pléthore, il faut bien l'appeler par son nom,
Aux bons Suisses faisait la guerre.
Tous étaient gros et gras et tous étaient truffés,
On les voyait tous étouffés
De graisse, épanouir leur face rubiconde,
Nuls vins n'excitaient leur faconde,
Ni rôtis, ni jambons n'égayaient
Leur benoite et douce apathie,
Tous les avocats se taisaient,
Plus de bruit, partant plus de vie.
Du haut d'un sapin vert l'ours soudain lentement
Descendit en suçant sa patte,
Et convoqua le parlement
Des Teutons, des Grisons et du pays Romand.
Devant sa majesté fourrée-à tête plate,
Arriva le taureau d'Uri, sa boucle au nez,
Le mani d'Appenzell, puis l'aiglon de Genève,
La vache d'Unterwald, aux grands yeux étonnés,
Devant un petit veau gracieux comme un rêve,
Et de Fribourg un armailli,
Sous un bonnet de moine allongé sur l'oreille,
Le renard de Soleure, enfin *tutti quanti*,
Tous gens bondés de bière ou du jus de la treille :
L'ours alors gravement se frotta le museau
De sa grosse patte velue,
Et, d'un œil assassin, lorgnant le petit veau,
Il souhaita la bienvenue.
Rien ne va plus, hélas ! mes bons amis ;
Un affreux embonpoint que le ciel a permis ,
A nos jours déclare la guerre,
Moi-même en écoutant mes appétits gloutons
Je me suis fait quatre mentons ;
Les grands bois du Jura de leur miel délectable
Chaque jour surchargeant ma table ;
Même il m'est arrivé jadis, ô misérable !
De croquer deux riches cantons ! . . .
Nous mangeons trop, hélas ! on le voit à nos mines,
La cuisine des rois ne vaut pas nos cuisines,
Ce ne sont que pâtés, ce ne sont qu'aloxyaux,
Gigots, soupe à la bière ou grands vins de Lavaux;
L'Europe en tremblant nous contemple
Et dit : de Grandgousier l'Helvétie est le temple.
Tremblez, pauvres amis, on pourrait nous manger,
Maigrirsons promptement ou gare à l'étranger !
Par un décret de la Fortune,
Je viens d'imaginer une soupe commune

Où chacun déposant sa part d'obésité ,
Sous peu retrouvera la force et la santé ;
J'y mettrai l'eau de l'Aar et mes pommes de terre,
Toi, petit veau, ta graisse et toi, bon Neuchâtel,
Un peu de ce brouet à vertu singulière ;
Genève un bon légume, Argovie le sel.
Par Jupiter ! avant dix ans la Suisse entière
Sera plus sèche encor que la flèche de Tell ,
Et la cure sera finie.

J'ai dit, je me dévoue et je me tords le cou,
Sans me baisser, bientôt je passerai ce trou
(Il montrait le Gothard), sur la fin de ma vie,
Pour goûter des fruits d'Italie.

— Sire, dit le renard, vous êtes étonnant,
Votre simplicité fait voir trop d'innocence ;
De tous les animaux vous êtes le plus grand
Mais non point le plus gras. La patte, je vous prie.
Dieux ! l'on voit bien que l'air est toute votre vie
Et que le miel est rare à votre déjeûner ;
Mais, sire, gardez-vous de trop longtemps jeuner
Et si, comme j'espère, une soupe commune

Doit soulager notre infortune,
Eh bien ! piquez au fond et laissez-nous le clair,
Engraissez doucement vos pattes pour l'hiver,
Evitez un trop long carême,
La soupe irait au feu quand même,
Moi j'y laisse ma queue. — Ainsi dit le renard,
Et flatteurs d'applaudir à ce vieux goguenard ;
Les petits soupers commencèrent

A la Cigogne et là, les gros dos se passèrent
Qui, la manne, qui, le séné.

Là, chacun défendant sa prébende et son antre
Devenait éloquent si l'on touchait son ventre,
Et l'armailli croisait ses mains sur son bonnet,
Et l'aiglon de Genève en pleurs disait tout net :

Je ne fournirai pas le légume ;
Argovie : Moi pas le sel ;
Halte-là, criaït Neuchâtel

Le veau vint à son tour et dit sans amertume :
— Je suis très jeune encore et me porte assez bien,
Libre dans mes prés verts je ne demande rien,
Le soleil du bon Dieu dore mes champs fertiles,
La paix règne alentour sur les bois, dans les villes ;
A la Suisse, ma mère, un beau jour, s'il vous plaît,

Je suis prêt à donner mon lait
Qui vaut mieux qui le lait d'anesse
Mais je garde ma peau, pour cause, avec ma graisse.
A ces mots on cria : haro sur le jeunet.
Un loup puissant et gras prouva par sa harangue
Que la bête avait la surlangue,
Le piétain, le charbon, la peste noire et, bref !
Dans un lacet de corde on lui passa le chef.

Nous ne mourrons que de Pléthore.
Ainsi l'a dit hier la boréale aurore.

C. WULLIÉMOZ.

27 février 1872.

Les francs-juges au XIX^e siècle.

Un fait des plus extraordinaires, dit la *Petite presse*, vient de se passer en Angleterre. Un fabricant de Birmingham attendait son agent à Moscou, M. Bauer, qui lui avait annoncé son arrivée à Lon-